



HAL
open science

Penser la solidarité en temps de crise

Claude Martin

► **To cite this version:**

| Claude Martin. Penser la solidarité en temps de crise. 2020. hal-02571785

HAL Id: hal-02571785

<https://hal.science/hal-02571785>

Preprint submitted on 13 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Penser la solidarité en temps de crise

Claude Martin¹

Au moment même où nous rédigeons cette préface, plus de 180 pays soit la moitié de la population mondiale, font face à la plus importante pandémie depuis la grippe espagnole de l'Entre-Deux-Guerres. Au-delà de son impact sanitaire, qui se traduit par le macabre décompte quotidien des victimes², le coronavirus, ou Covid-19, a déjà commencé à laisser entrevoir l'ampleur de ses conséquences. Parmi celles-ci, deux se sont immédiatement imposées. La première renvoie à la capacité des systèmes de santé et, en particulier des services hospitaliers, de faire face à un afflux exponentiel de malades dans les services de réanimation ; une capacité qui ne tient pas à des problèmes d'organisation - contrairement à la doxa qui s'imposait jusqu'alors³ - mais bien de moyens matériels et humains. Faute de places et d'accès aux soins adaptés, on meurt, non pas tant du virus, que de l'insuffisance de l'accès à une place équipée de ces désormais précieux respirateurs. La seconde conséquence, que l'on ne fait qu'entrevoir pour l'instant, concerne l'impact qu'aura ce gel de pans entiers de l'activité économique sur le futur et les équilibres de nos sociétés et de nos institutions, sans parler des équilibres géopolitiques. La grande interrogation sera bientôt de dessiner le « monde d'après », pour reprendre le titre d'une dystopie d'hier.

A l'articulation de ces deux types de conséquences, cette crise majeure est sans conteste un choc de plus qui questionne l'avenir de nos systèmes de protection collective ; une crise des solidarités nationales et internationales. A la lumière de notre présent, les décisions des gouvernements, qui se sont succédés depuis une dizaine d'années en matière de santé, sont prises en défaut. Ce n'est pas faute d'avoir été dénoncées, qu'il s'agisse de la réduction du nombre de lits hospitaliers, de la mise sous tension des professionnels de santé ou du déstockage des réserves du milliard de masques chirurgicaux accumulés lors de l'épisode de grippe H1N1 en 2009. Toutes ces décisions apparaissent bel et bien aujourd'hui comme autant de fautes ou d'erreurs de gouvernance. Avant la pandémie, l'hôpital était déjà un front de lutte. Mais il opposait alors ses agents non pas à un virus, mais aux décideurs publics. Désormais, et tous les jours, citoyens et acteurs politiques s'unissent dans un grand cœur unanime de louanges et de remerciements à leurs agents hospitaliers qui luttent contre

¹ Sociologue, directeur de recherche au CNRS, Univ Rennes, EHESP, CNRS, Arènes - UMR 6051, F-Rennes 35000

² Que l'on dénombre parmi les plus fragiles, que ce soit du fait de leur âge élevé et/ou de pathologies chroniques liées au surpoids comme le diabète ou à l'hypertension, facteurs souvent corrélés à leurs conditions économiques et sociales.

³ Voir Pierre-André Juven, Frédéric Pierru, Fanny Vincent, 2019. *La casse du siècle. A propos des réformes de l'hôpital public*. Paris, éditions Raisons d'agir.

l'épidémie. Le Président de la République et le gouvernement réalisent (mais un peu tard) à quel point tous ces soignants sont précieux et mériteront désormais toute leur attention ...

Cet épisode dramatique est aussi l'occasion de rappeler la permanence des liens entre contextes de crise et structuration des politiques de protection sociale. L'histoire a montré à quel point ce socle de protection commune a été le résultat de grandes épreuves collectives, à commencer par les deux guerres mondiales. Il ne fait donc guère de doute que cette nouvelle épreuve sera l'occasion de débattre à nouveaux frais de l'avenir de nos systèmes de solidarité et, espérons-le, d'en apprécier la valeur, comme bien commun. Mais n'oublions pas que ce questionnement sur l'avenir de nos solidarités collectives et nationales n'a pas attendu la pandémie pour s'imposer. Avec l'entrée dans le 21^{ème} siècle, et plus encore après le choc de la crise financière de 2010, l'enjeu de penser l'avenir des systèmes nationaux de protection sociale s'était déjà considérablement intensifié. Dans ce contexte d'avant la pandémie, il n'était déjà plus question de savoir si « l'Etat-providence était en crise », comme le diagnostiquait Pierre Rosanvallon en 1981 (ce qui laissait entendre que nous pouvions revenir à l'état antérieur à la crise), mais bien de savoir comment le réformer ou le refonder, voire même de se demander si ces systèmes de protection sociale avaient un avenir⁴.

Dès 2010, pour éviter l'amnésie et éviter de faire table rase, Alain Supiot rappelait la nature des choix et montages institutionnels et juridiques internationaux faits immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale, démontrant leur force politique, mais aussi nous faisant prendre conscience (si nécessaire) de la distance prise aujourd'hui par rapport à cet « esprit de Philadelphie »⁵. Sa démarche va clairement à l'encontre de la tendance dominante consistant à considérer comme inéluctables, voire naturelles, les réformes néolibérales en cours depuis quelques années. A l'appui de tous ses travaux⁶, Alain Supiot dessine un autre chemin qui appelle des choix politiques majeurs, inscrit dans « l'institution imaginaire de la société », qu'est « le Droit, une des réponses possibles de l'espèce humaine aux défis que lui posent ses conditions d'existence »⁷. Et dans ce processus collectif, Supiot insiste sur notre capacité collective d'invention.

« Aucun déterminisme n'a présidé à cette grande invention juridique du XX^e siècle que fut l'Etat social. Il fut la réponse démocratique à la paupérisation de masse, aux massacres déments et aux expériences totalitaires engendrées par la seconde révolution industrielle. C'est au cœur de ces désastres qu'en 1943-1944 des hommes et des femmes ont conçu le programme du Conseil national de la Résistance, d'où sont

⁴ Nous nous appuyons dans les paragraphes qui suivent sur la conclusion d'un chapitre récemment publié. Claude Martin, 2019. « La sphère domestique des individus dans la régulation publique. Penser les transformations et l'avenir des systèmes de protection sociale », in J. Commaille et B. Jobert (dir), *Les métamorphoses de la régulation politique*. Librairie générale de droit et de jurisprudence, collection « Droit et société, Classics », édition poche, p. 141-180.

⁵ A. Supiot, *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Seuil, Paris, 2010. Dans cet ouvrage, Alain Supiot rappelle que le 10 mai 1944 était proclamée la première Déclaration internationale des droits à vocation universelle, fondement d'un nouvel ordre international basé non plus sur la force, mais sur le droit et la justice.

⁶ Voir en particulier ceux qu'il a mené dans le cadre de sa [chaire](#) « Etat social et mondialisation. Analyse juridique des solidarités » au Collège de France.

⁷ A. Supiot, *Le travail n'est pas une marchandise. Contenu et sens du travail au XXI^e siècle*. Paris, éditions du Collège de France, 2019, p. 12..

sorties les bases constitutionnelles de notre République sociale, que certains s'emploient aujourd'hui à 'défaire méthodiquement'. Mais cette déconstruction méthodique, qui est en marche depuis plus de deux ans, ne peut constituer un horizon politique mobilisateur. N'ayant d'autre perspective que le darwinisme social et la destruction des solidarités instituées démocratiquement, elle a pour seul effet l'aggravation des inégalités et la montée de ce que l'on nomme assez improprement les 'populismes' ». ⁸

La remise en cause de pans entiers de la protection sociale depuis le début du 21^{ème} siècle et la volonté de la défendre et la préserver a d'ailleurs conduit un nombre croissant de chercheurs à se demander comment renouveler⁹, reconstituer¹⁰, ou refonder les systèmes de protection sociale, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale ¹¹. Certains ont même suggéré, comme Gøsta Esping-Andersen dans ses recommandations aux institutions européennes¹², de « construire l'Etat social du 21^{ème} siècle »¹³.

Mais quel est donc le chemin proposé pour ce nouvel Etat social ? Il y a encore quelques semaines, il s'agissait assez clairement de passer plus ou moins brutalement d'une logique de protection par le droit du travail et la définition de droits sociaux, - une « propriété sociale », au sens que lui donne Robert Castel¹⁴, c'est-à-dire la propriété des non-propriétaires, une propriété directement arrimée au travail et à l'emploi sous la forme des supports qu'il permet de garantir -, à une logique de protection et de prévention qui privilégie l'accompagnement de trajectoires individuelles, semées d'accidents ou de bifurcations, sous l'angle du capital humain et de la promotion des capacités des individus (une combinaison d'investissement social et d'*empowerment*). Philippe Warin, à la fin de cet ouvrage, souligne cette même alternative qui oppose selon lui ce que l'on appelait solidarité nationale hier et que l'on nomme cohésion sociale aujourd'hui¹⁵.

Quoiqu'il en soit, cette individualisation et cette centration sur le cours de la vie accentuent

⁸ . Op. cit. p. 21.

⁹ G. Esping-Andersen, D. Gallie, A. Hemerijck, J. Myles (eds.), *Why we need a New Welfare State*, Oxford University Press, Oxford, 2002.

¹⁰ C'est ainsi le projet esquissé par Maurizio Ferrera pour l'Europe sociale sous la forme d'une Union sociale européenne. Voir M. Ferrera, « L'union sociale européenne : comment la reconstituer ? », dans B. Vanhercke, D. Ghailani, S. Sabato (eds.), *Bilan social de l'Union Européenne*, ETUI, Observatoire social européen, Bruxelles, 2018.

¹¹ Deux tentatives remarquables de ce point de vue, celle de J-M. Belorgey, *Refonder la protection sociale. Libre débat entre les gauches*, La Découverte, Paris, 2001 et celle B. Gazier, B. Palier, H. Perivier, *Refonder le système de protection sociale. Pour une nouvelle génération de droits sociaux*, Les Presses de SciencesPo, Paris, 2014.

¹² Esping-Andersen, dans Esping-Andersen et al., 2002, op. cit.

¹³ Cette expression a été utilisée par Emmanuel Macron, Président de la République dans le discours qu'il a tenu devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles le 9 juillet 2018 : « La priorité de l'année qui vient est simple : nous devons construire l'État Providence du XXI^e siècle. Un État providence émancipateur, universel, efficace responsabilisant, c'est-à-dire couvrant davantage, protégeant mieux, s'appuyant aussi sur les mêmes droits et les mêmes devoirs pour tous. » Voir <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique-devant-le-parlement-reuni-en-congres-a-versailles/> consulté le 1^{er} octobre 2018.

¹⁴ Robert Castel, Claudine Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard, 2001. Voir également Robert Castel et Claude Martin (dir), *Changements et pensées du changement. Echanges avec Robert Castel*. Paris, édition La découverte, 2014 (2^{ème} édition).

¹⁵ Philippe Warin 2020. « La cohésion sociale annonce-t-elle la mort de la solidarité nationale ? », dans cet ouvrage, p. 233-255.

l'importance de variables sociodémographiques classiques (l'âge, le genre, le capital culturel, etc.), mais aussi d'autres variables sociologiques, comme l'importance des liens de solidarités et d'obligations mutuelles ; l'étendue ou la faiblesse des réseaux sociaux ; le capital social et relationnel ; la confiance dans les institutions et dans autrui, etc. Mais, comme le pointait déjà Robert Castel il y a plus de dix ans, cette tendance conduit aussi à rendre les individus responsables de leurs propres conditions, entrepreneurs d'eux-mêmes¹⁶, d'où des injonctions à l'autonomie, en particulier pour tous ceux qui sont « accompagnés socialement »¹⁷. Jacques Commaille pointe un phénomène analogue, en insistant sur le déploiement de la logique de « conditionnalité »¹⁸.

Face à ces mutations et dans le débat contradictoire qu'elles provoquent, la frontière entre savoir et politique est poreuse. Difficile de ne pas voir à quel point le pouvoir s'adosse sur le savoir pour légitimer ses décisions. Difficile aussi de ne pas voir en même temps à quel point le savoir est politique. Sans doute est-ce une des raisons de la montée en puissance d'une perspective normative dans les travaux sur le *Welfare*. A lire les dernières contributions de plusieurs des principales figures de ce domaine de recherche à l'échelle internationale et nationale (Esping-Andersen, Hemerijck, Ferrera, Palier, pour en mentionner quelques-unes), il semble que la frontière entre la recherche, l'analyse et la prescription ou entre forums académiques et arènes institutionnelles et politiques¹⁹, soit de plus en plus ténue, du fait peut-être de l'urgence de proposer des solutions pour sortir des difficultés actuelles. C'est visiblement le cas pour ce qui concerne la discussion sur les apports de la notion d'investissement social, dont on mesure facilement à quel point son argument principal consistant à prévenir des dépenses sociales futures peut séduire les décideurs publics et les arènes institutionnelles.

Mais cette porosité des frontières entre les forums et les arènes, encore augmentée par le multipositionnement de certains acteurs (des autorités dans la sphère académique qui sont de ce fait sollicités comme experts dans des sphères institutionnelles et parfois politiques), ne doit pas conduire à négliger les champs de force et de lutte. Dans le *Welfare modeling business*, certaines idées sont ainsi manifestement plus susceptibles que d'autres de se propager, d'être reprises, de dominer dans telle ou telle sphère (y compris d'ailleurs la sphère médiatique qui joue un rôle que nous n'avons pas le temps de développer ici)²⁰.

La crise financière de 2008-2010, dont la plupart des pays occidentaux continuent de subir les effets, avait déjà renforcé l'urgence de dessiner l'avenir des systèmes de protection sociale. Une fois encore, la comparaison peut être d'un grand secours et il faudra tirer les leçons de la manière dont différents pays et systèmes de protection sociale sont parvenus à faire face à cette première grande récession²¹. Si, bien sûr, des rapprochements n'ont pas manqué d'être faits

¹⁶ Robert Castel, *La gestion des risques*, Paris, Les éditions de Minuit, 2011/1981 (2^{ème} édition).

¹⁷ Nicolas Duvoux, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, PUF, "Le Lien social", 2009.

¹⁸ Jacques Commaille, *A quoi nous sert le droit ?* Paris, Gallimard, collection « Essais Folio », 2015.

¹⁹ Au sens que donne Bruno Jobert à ces notions d'arène et de forum. B. Jobert, « Une approche dialectique des politiques publiques : l'héritage de l'Etat en action », *Pôle Sud*, n°21, 2004, p. 43-54.

²⁰ Pour un bilan de ces questions, se reporter en français à Érik Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015, p.155-182.

²¹ Dans un récent travail collectif d'envergure, Stefan Olafsson, Mary Daly, Olli Kangas et Joakim Palme se sont

entre la « grande dépression » des années 1930 et cette grande récession des années 2000, une différence absolument majeure demeure. Lors de la première de ces grandes crises, les systèmes de protection sociale étaient à peine émergents et, à bien des égards, la crise a permis de leur donner une impulsion. Dans la crise financière amorcée en 2008, on peut mesurer à quel point les systèmes de protection sociale ont pu être un amortisseur dans certains pays et pas dans d'autres. Le régime d'austérité auxquels ont été soumis nombre de pays européens, à commencer par les pays du sud de l'Europe et tout particulièrement la Grèce, a fait s'effondrer le *statu quo* antérieur et bouleversé les structures politiques et partisans, bien au-delà des pays du sud de l'Europe. Cette profonde secousse a généré non seulement un accroissement de la pauvreté et un affaissement des indicateurs de bien-être dans de nombreux pays de l'UE, mais aussi menacé la cohésion sociale avec la montée des inégalités, la concentration des richesses dans les mains de quelques-uns et l'affaissement des franges basses des couches moyennes, ceux qu'en France, on commence à qualifier des « petits moyens »²², et qui ont nourri le mouvement des « gilets jaunes » de l'hiver 2018-2019.

Dans le cas français, le problème ne se résume sans doute pas à la seule panne de l'ascenseur social et au déclassement qu'il engendre mais aussi à la peur du déclassement, à l'anxiété et au ressentiment qu'il génère, ou encore au recul de la confiance dans les institutions et dans les autres²³. Ces changements profonds de la stratification sociale donne lieu à des phénomènes politiques nouveaux : effondrement des bases des partis traditionnels ; montée du vote protestataire ; apparition de nouveaux mouvements sociaux, parfois transformés en nouveaux partis politiques situés différemment dans les paysages politiques nationaux (comme le mouvement « Podemos » en Espagne, le mouvement « Cinq étoiles » en Italie, et en France l'explosion du mouvement des « gilets jaunes » qui s'inscrit peu à peu dans un nouveau paysage politique).

C'est pour faire face à ce contexte particulièrement mouvant et tendu, et à la veille des élections européennes de 2019, qu'un chercheur comme Maurizio Ferrera a proposé et défendu, après la proclamation officielle du Socle européen des droits sociaux au sommet de Göteborg en novembre 2017, l'adoption d'une « Union sociale européenne », un compromis qu'il pense tenable pour renforcer la citoyenneté sociale européenne²⁴. La traduction politique de cette discussion esquissait une carte, formalisait un dilemme et dessinait une alternative entre deux chemins principaux pour la protection sociale du 21^{ème} siècle : l'un, qui tend à renforcer la part accordée aux formes privées (au sens des liens sociaux primaires) de protection dans une logique qui accentue la responsabilité individuelle, au risque d'une sorte de défausse sur les

attelés à cette lourde tâche consistant à suivre la manière dont les individus et les ménages ont été affectés par la Grande récession et ce de manière variable selon les pays : Stefan Olafsson, Mary Daly, Olli Kangas, Joakim Palme (Eds.), *Welfare and the Great Recession. A Comparative Study*, Oxford, Oxford University Press, 2019.

²² Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclet, Yasmine Siblot, *La France des « petits-moyens »*. *Enquête sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte, 2008.

²³ Voir Louis Chauvel, *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Le Seuil, 2006. Eric Maurin, *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, Paris, Le Seuil, 2009 ; Louis Chauvel, *La spirale du déclassement. Essai sur la société des illusions*, Paris, Le Seuil, 2016. Sur le mouvement des gilets jaunes, on pourra se reporter à Yann Algan, Elisabeth Beasley, Daniel Cohen, Martial Foucault, Madeleine Péron, « Qui sont les Gilets jaunes et leurs soutiens ? », *Observatoire du bien-être du CEPREMAP et CEVIPOF*, n° 2019-03, 14 Février 2019.

²⁴ Maurizio Ferrera, « L'union sociale européenne: comment la reconstituer? », in Bart Vanhercke, Dalila Ghailani, Sebastiano Sabato (eds.), *Bilan social de l'UE*. ETUI, Bruxelles, Observatoire social européen, pp. 17-34.

individus et leurs proches de la part assumée hier par les pouvoirs publics et les formes collectives de protection ; l'autre, qui cherche à stabiliser les évolutions de nos systèmes nationaux de protection par un cadre supranational, un socle européen commun.

L'après Covid-19 va profondément relancer ce questionnement. Quelles leçons seront tirées de cette nouvelle grande récession qui s'annonce et qui peine à trouver dans l'histoire humaine son équivalent, sans parler de la probabilité que se combinent dans un futur proche défis écologiques, risques environnementaux, menaces climatiques et épidémiologiques ? En se penchant à nouveau sur ces questions, cet ouvrage sur « le gouvernement des solidarités » - rédigé avant l'épidémie du Covid-19, mais finalisé pendant le confinement du printemps 2020 - est une contribution fort utile en particulier sous l'angle de leur expression territoriale. Son apport est moins de faire l'histoire des solidarités ou de l'Etat social, ce qui a été si bien déjà entrepris par de grandes figures de l'économie, de la sociologie et du droit, de Karl Polanyi à Robert Castel en passant par Alain Supiot, mais d'éclairer les reconfigurations des solidarités dans les territoires ou encore la diversification des systèmes d'acteurs qui y contribuent. Par la finesse des terrains et des analyses, cet ouvrage servira aux échanges qui s'imposent pour penser les transformations à venir.

Parce que l'écriture de nos lendemains continue de se nourrir des pistes de compréhension des changements en cours, je reprendrais à mon compte, pour conclure, celle proposée par Alain Supiot dans sa leçon de clôture au Collège de France : « Ce n'est ni en défaisant l'Etat social ni en s'efforçant de le restaurer comme un monument historique que l'on trouvera une issue à la crise sociale et écologique. C'est en repensant son architecture à la lumière du monde tel qu'il est et tel que nous voudrions qu'il soit. »²⁵

²⁵ . Supiot, 2019, p. 21-22.